

rpc

FIABLE.
PRÉCIS.
INNOVANT.

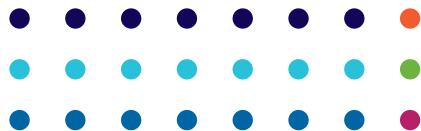


RAPPORT ANNUEL

2024-2025

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	3
PRINCIPES DIRECTEURS POUR RÉUSSIR : MISSION, VISION ET VALEURS	4
PRINCIPALES RÉALISATIONS	5
Croissance durable	6
Communications efficaces	7
Excellence opérationnelle	8
Responsabilité sociale des entreprises (RSE)	9
NOTRE MANDAT	10
Lettre de mandat	10
FAITS SAILLANTS FINANCIERS	12
DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES SUR LES EMPLOYÉS DE RPC	13
EMPLOYÉS : RÉALISATIONS ET RECONNAISSANCE	14
Prix du mérite 2024-2025	14
Étapes importantes dans la carrière des employés en 2024-2025	15
Équipe de direction de RPC	15
CONCLUSION	16
De la part de notre directrice générale : remerciements	16
GOUVERNANCE	17
Conseil d'administration	17
REDDITION DE COMPTES	18
ÉTATS FINANCIERS	19



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

CHERS LECTEURS,

Nous sommes heureux de vous présenter notre rapport annuel pour 2024-2025, qui rend compte d'une année marquée par des réalisations et une dynamique importantes pour notre organisation et les régions que nous desservons. Tout au long de l'année, notre engagement en faveur de l'innovation et de la collaboration dans l'ensemble du Canada atlantique nous a permis de transformer de nombreux défis en opportunités. Nous avons notamment lancé notre nouvelle stratégie ambitieuse pour 2025-2030, qui définit notre vision de devenir le centre privilégié pour les solutions innovantes et qui prépare le terrain pour un impact continu au cours des cinq prochaines années et au-delà.

Au cours de l'année écoulée, nos équipes ont lancé avec succès plusieurs nouveaux tests et obtenu des accréditations ISO 17025, reflétant notre engagement en faveur de la qualité. Notre équipe Bioscience a obtenu un financement important pour développer des technologies rapides de diagnostic de la santé des poissons, tandis que notre équipe croissance et de l'excellence commerciales a remporté de nombreux succès grâce à des initiatives renouvelées en matière de stratégie de marque, de marketing et de développement commercial, ce qui a entraîné une augmentation significative de notre base d'abonnés.

Nous avons contribué en tant que coauteurs à plusieurs publications de recherche et avons publié une étude sur le cannabis illicite dans sa deuxième phase. Nous avons lancé une initiative « Outreach Champions » (Champions de la sensibilisation) visant à impliquer les enfants d'âge scolaire dans des activités STEM, et avons élargi notre engagement auprès des lycées en encadrant pour la première fois plusieurs élèves sur place. Notre participation à de nombreux panels lors d'événements et à un nombre record de présentations lors de conférences a renforcé notre visibilité et nos relations.

Nous avons été reconnus, aux côtés de la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick et de Recherche Nouveau-Brunswick, comme l'une des trois principales entités de la nouvelle stratégie d'innovation et de recherche du Nouveau-Brunswick et avons été réintégrés en tant qu'organisme de recherche provincial (PRO) du Nouveau-Brunswick. Nous avons entrepris des démarches en vue de rénover nos installations, renforçant ainsi le rôle du RPC en tant que leader provincial dans les domaines de la recherche, de l'innovation et des services techniques. De plus, notre profil a été rehaussé grâce à des interviews dans les médias au sujet de nos services, ce qui a confirmé notre influence croissante dans divers secteurs.

Ces réalisations constituent des étapes importantes dans la croissance continue de notre organisation, de notre province et des communautés que nous servons. Notre mandat consiste à soutenir les communautés, à fournir des services d'intervention d'urgence et à veiller à ce que les besoins essentiels de notre province, de nos communautés et de notre gouvernement soient satisfaits. Nous en sommes extrêmement fiers.



Shelley Rinehart, Ph. D.
Présidente



Diane Botelho, Ph. D.
Directrice générale/cheffe de la direction



PRINCIPES DIRECTEURS POUR RÉUSSIR



NOTRE VISION

Être le centre privilégié pour les solutions innovantes.



NOTRE MISSION

Soutenir la santé publique, faciliter l'innovation, stimuler la croissance économique et apporter des solutions à des défis complexes.



NOS VALEURS

En tant qu'organisation scientifique et technique hautement performante, nous menons nos activités en respectant les valeurs fondamentales suivantes :



- **Sécurité** : RPC s'engage à privilégier un environnement de travail sûr.
- **Qualité** : RPC s'engage à atteindre l'excellence dans le travail qu'elle accomplit.
- **Orientation vers l'impact** : nous nous engageons à aider nos clients à relever leurs défis et à développer leurs activités de manière productive. Nous concilions notre mandat à but non lucratif avec l'objectif de stimuler l'innovation et la croissance économique au Nouveau-Brunswick et au-delà.
- **Intégrité** : RPC s'engage à traiter ses employés, ses clients, ses fournisseurs et toutes les parties prenantes, y compris ses précieux partenaires, avec respect, honnêteté et équité. Nous assumons la responsabilité de nos actions et des résultats que nous obtenons, en faisant preuve d'intégrité dans tous les aspects de notre travail.
- **Responsabilité environnementale et sociale** : RPC s'engage à gérer de manière responsable les impacts sociaux, environnementaux et économiques de ses activités. Notre objectif est d'avoir un impact positif sur la communauté et d'offrir un lieu de travail dont les employés peuvent être fiers.
- **Orientation client** : la réussite de nos clients est essentielle à notre succès. Nous continuerons à fournir des résultats fiables à la vitesse requise par les entreprises.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Tout au long de l'année, nous avons présenté notre nouvelle stratégie 2025-2030, qui définit notre vision visant à devenir le centre privilégié pour les solutions innovantes et qui ancrent notre orientation dans les piliers stratégiques que sont la résilience, la productivité, la découverte et l'autonomisation pour les cinq prochaines années. Nous avons fixé des objectifs stratégiques ambitieux pour guider notre planification. Le plan stratégique, approuvé par le conseil d'administration de la RPC et le ministre responsable de la RPC, définit l'orientation de l'organisation.



OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE 2020-2025

Le présent rapport marque la fin de notre fenêtre stratégique 2020-2025. Le plan stratégique 2020-2025 de la RPC s'appuyait sur les piliers **de la croissance durable, de la communication efficace, de l'excellence opérationnelle et de la responsabilité sociale des entreprises**, et nous sommes fiers de rendre compte de ces indicateurs dans le rapport suivant.

CROISSANCE DURABLE

COMMUNICATIONS EFFICACES

EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

rpc

PRINCIPALES RÉALISATIONS

CROISSANCE DURABLE

Cette année, nous nous sommes concentrés sur la croissance durable et l'excellence organisationnelle en lançant de nouveaux tests pour les cyanobactéries, les cyanotoxines, le cannabis et les services de simulation d'usine. Nous continuons à améliorer nos offres et à introduire de nouveaux services, tout en assurant un leadership technique dans un large éventail de secteurs. Vous trouverez ci-dessous les principales réalisations qui démontrent notre engagement à élargir nos capacités et à favoriser des relations solides avec nos clients et nos parties prenantes :

- Nous nous sommes efforcés d'être durables sur le plan opérationnel
- Surveillance et anticipation des technologies stratégiques
- Nous avons diversifié nos sources de revenus
- Nous avons établi des liens avec nos clients, renforcé nos capacités et développé de nouvelles relations commerciales

Notre plan annuel 2024-2025 définit les indicateurs clés de performance suivants comme mesures du succès de nos initiatives de croissance durable :

- Atteindre les résultats budgétés
- Au moins trois nouvelles accréditations ISO 17025
- Au moins un projet de recherche mené par le RPC lié au changement climatique, à l'environnement ou à la santé humaine
- Au moins cinq nouveaux clients dans le domaine de la productivité/automatisation



PRINCIPALES RÉALISATIONS

COMMUNICATIONS EFFICACES

Le RPC a communiqué efficacement avec ses clients, le public et tous les niveaux de gouvernement afin de mieux faire connaître ses capacités. En collaborant avec des organismes gouvernementaux et en organisant des séances de mobilisation des clients, nous avons aligné nos objectifs sur les besoins de l'industrie et du gouvernement. Ces efforts ont renforcé les relations et fait connaître l'expertise du RPC.

Concrètement, cela signifie que nous avons :

- Amélioré la communication stratégique, formalisé un plan de communication et mis en œuvre une stratégie de communication
- Agir de manière responsable, avec intégrité et dans le respect de la confidentialité des clients
- Nous avons mis en avant nos succès de manière à inspirer confiance et à mettre en valeur les capacités de RPC et du Nouveau-Brunswick
- Nous avons continué à participer activement et à écouter attentivement l'industrie et le gouvernement
- Reconnu notre rôle dans la communication sur la science et l'innovation en tant qu'éléments clés d'une économie prospère
- Collaboration active avec les employés pour garantir l'efficacité des canaux de communication

Selon notre plan annuel 2024-2025, les domaines suivants ont été identifiés comme prioritaires pour une communication efficace :

- Rétablissement d'un modèle financier optimal en tant qu'organisme de régulation
- Réalisation de séances de consultation des parties prenantes avec les ministères provinciaux
- Réalisation de séances de consultation avec les parties prenantes du secteur



Afin d'améliorer nos efforts de marketing et de communication, nous avons élaboré une stratégie marketing complète et nous nous sommes engagés auprès de la communauté par le biais d'événements et de partenariats.

Notre plan annuel 2024-2025 a établi les indicateurs clés de performance suivants pour mesurer le succès des efforts de développement commercial et de marketing :

- Plan marketing achevé
- Plan de communication et de développement commercial achevé
- Déploiement du nouveau logo et/ou des nouveaux slogans de RPC



PRINCIPALES RÉALISATIONS

EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

L'engagement de RPC en faveur de l'excellence opérationnelle se reflète clairement dans les initiatives décrites ci-dessous. En accordant la priorité à la sécurité, en investissant dans la modernisation de nos installations et en favorisant un environnement de travail solidaire et inclusif, RPC a non seulement garanti la meilleure qualité de service à ses clients, mais a également démontré son engagement continu en faveur de l'innovation et du bien-être de ses employés et de la communauté au sens large. Cette année, nous avons continué à donner la priorité à l'excellence opérationnelle en optimisant les processus internes, en réduisant les coûts opérationnels et en maximisant l'utilisation des ressources. Parmi les initiatives clés, citons les projets de chimie verte, la résolution des goulots d'étranglement opérationnels et la poursuite de la mise en œuvre de nos nouveaux systèmes de gestion des informations de laboratoire (LIMS). Nous nous sommes également attachés à retenir les talents en investissant dans le développement professionnel et en créant un environnement de travail positif. Des travaux de modernisation des installations ont également été entrepris afin de moderniser notre infrastructure et de garantir la sécurité et l'accessibilité.

Nous avons notamment entrepris les actions suivantes :

- Élaboration et mise en œuvre d'un plan pour l'installation de Fredericton afin de résoudre les problèmes liés à la fin de vie de l'infrastructure et à la capacité
- Nous avons continué à donner la priorité à un environnement de travail sûr et avons mis l'accent sur notre culture de la sécurité
- Nous avons maintenu notre engagement en faveur de la qualité, notamment en améliorant les services accrédités et en cherchant à obtenir de nouvelles accréditations
- Nous avons continué à investir dans des installations et des équipements de pointe
- Nous avons continué à identifier et à mettre en œuvre des mesures d'efficacité opérationnelle
- Nous avons travaillé à offrir une large gamme de services afin de conserver autant de travail que possible au Nouveau-Brunswick
- Nous avons appliqué les meilleures pratiques en matière de gestion financière
- Nous avons continué à améliorer nos efforts pour attirer et retenir du personnel hautement qualifié en offrant des emplois intéressants

Les indicateurs de rendement clés définis pour ces objectifs comprenaient :

<input type="checkbox"/>	Atteindre les résultats budgétés
<input checked="" type="checkbox"/>	Achever la mise en œuvre du LIMS pour tous les tests liés au cannabis
<input checked="" type="checkbox"/>	Convertir au moins une méthode d'analyse en une méthode plus écologique/plus efficace
<input checked="" type="checkbox"/>	Atteindre un niveau de durabilité 5S de 100 % à l'échelle de l'organisation
<input type="checkbox"/>	Organiser au moins 6 déjeuners-conférences par an
<input checked="" type="checkbox"/>	Proposer au moins une activité de développement professionnel aux employés
<input checked="" type="checkbox"/>	Élaboration d'un plan directeur à long terme pour les installations



PRINCIPALES RÉALISATIONS

RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES (RSE)

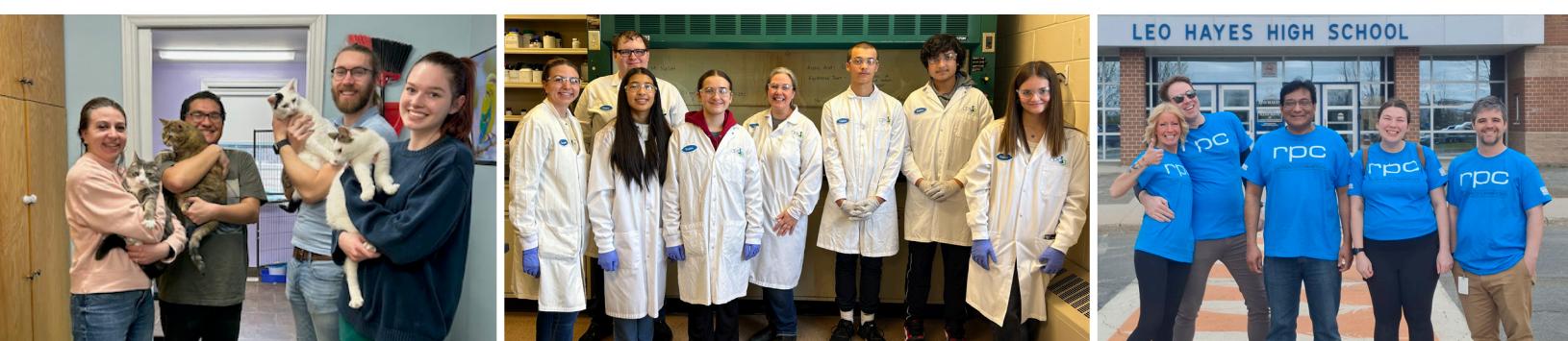
RPC a continué d'être une entreprise citoyenne modèle, visant à être toujours respectueuse de l'environnement, équitable envers ses employés, ses fournisseurs et ses parties prenantes, et à soutenir les communautés du Nouveau-Brunswick. Nos initiatives en matière de RSE comprenaient la promotion de l'apprentissage expérientiel dans le domaine des STIM, la mise à disposition de ressources pour soutenir la recherche appliquée et le maintien d'une capacité à réagir rapidement aux situations d'urgence. Nous avons mis en place un programme de mentorat officiel, encouragé le partage des connaissances et collaboré avec des universités et des instituts de recherche.

Plus précisément, pendant la période de planification, cela s'est traduit par les mesures suivantes :

- Nous avons redonné à la communauté grâce à l'apprentissage par l'expérience et à des actions caritatives
- Nous avons offert à chaque employé un jour de congé pour faire du bénévolat dans une organisation caritative
- Nous avons continué à être soucieux de l'environnement
- Nous avons recruté les meilleurs talents
- Nous avons activement examiné les commentaires des employés et donné suite à leurs idées et préoccupations afin de maintenir une culture d'entreprise efficace
- Nous avons maintenu notre capacité d'intervention en cas d'urgence
- Nous avons maintenu notre engagement continu en faveur d'une bonne gouvernance d'entreprise
- Participation à des actions communautaires de sensibilisation au radon

Notre plan annuel 2024-2025 définit les indicateurs clés de performance suivants pour mesurer le succès des efforts en matière de RSE :

- Publication du rapport ESG annuel
- Élaboration et mise en œuvre d'un programme officiel de mentorat et de formation
- Accompagnement d'au moins un étudiant universitaire dans le cadre de sa thèse ou de ses travaux de recherche
- Maintien d'une ligne d'urgence



NOTRE MANDAT

En tant que seul organisme de recherche provincial (ORP) du Nouveau-Brunswick, nous sommes guidés par la *Loi sur le Conseil de la recherche et de la productivité*, qui définit nos rôles et responsabilités dans la direction et l'exécution de projets innovants d'e visant à soutenir la croissance économique au Nouveau-Brunswick et dans le Canada atlantique. Nous sommes également guidés par une lettre de mandat fournie par notre ministre responsable, qui permet à notre organisation de rester en phase avec les priorités du gouvernement.

LETRE DE MANDAT DU RPC

SECTEURS PRIORITAIRES	RÉSULTATS ESCOMPTÉS ET RÉSULTATS
Un gouvernement confiance <i>Excellence opérationnelle</i>	Poursuivre l'élaboration de systèmes et de processus administratifs qui permettent à RPC d'exercer ses activités avec efficacité et efficience, et d'enregistrer un bénéfice net positif.
Un gouvernement confiance <i>Communications efficaces</i>	Travailler avec les hauts dirigeants du gouvernement afin de mieux faire connaître RPC au sein des ministères et veiller à ce que RPC soit considéré comme un organisme jouant un rôle clé dans la prestation de services pertinents. Collaborer avec les hauts dirigeants du gouvernement pour renforcer les relations et mieux faire connaître les capacités de RPC afin de favoriser des possibilités gagnantes pour toutes les parties, en particulier en ce qui concerne l'offre de mesures de soutien et de services d'expertise techniques. Continuer de fournir des services obligatoires au gouvernement et aux industries, y compris des tests diagnostiques sur la santé des poissons, des tests microbiologiques sur l'eau de boisson et l'eau de baignade et des tests sur les produits laitiers, ainsi que des services en matière d'hygiène industrielle.
Un gouvernement confiance <i>Plans opérationnels de lutte contre les maladies transmissibles (le cas échéant)</i>	Maintenir un plan opérationnel de lutte contre les maladies transmissibles qui permette de continuer d'offrir des services essentiels aux entreprises, aux administrations publiques et à la population en général. Aider les ministères et les entités du Nouveau-Brunswick, dans la mesure du possible, au moyen de tests et de mesures de soutien techniques, afin de s'assurer que leur personnel travaille dans des espaces sûrs.
Économie <i>Croissance durable</i>	Poursuivre la croissance en diversifiant les activités pour lancer de nouveaux services scientifiques et d'ingénierie.
Économie <i>Responsabilité sociale</i>	<ul style="list-style-type: none">Continuer d'investir dans les bons services pour les secteurs clés, notamment l'énergie, la technologie, l'agriculture et la fabrication.Promouvoir un environnement qui favorise l'équité, la diversité et l'inclusion ainsi que des possibilités d'apprentissage par l'expérience et le mentorat.
Économie <i>Commercialisation et développement des affaires</i>	Intensifier les efforts de communication et de vente afin de mieux faire connaître RPC et d'accroître les ventes grâce à des activités stratégiques de commercialisation et de communication.
Environnement	RPC soutiendra l'engagement du gouvernement à assurer une bonne qualité de l'air intérieur dans ses bâtiments.

NOTRE MANDAT

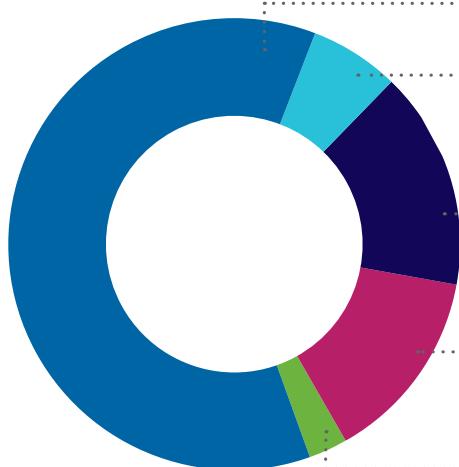
« **Promouvoir l'innovation par l'utilisation de la science et de la technologie dans le but d'améliorer la qualité de vie et de renforcer la viabilité économique et la compétitivité de la province.** »
- Loi sur le Conseil de promotion de l'innovation

SECTEURS PRIORITAIRES	RÉSULTATS ESCOMPTÉS ET RÉSULTATS
Plan d'activités	Assurez-vous que votre plan d'activités me soit présenté au plus tard le 15 mars de chaque année. Conformément à la <i>Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i> , vous veillerez à ce que votre plan d'activité soit publié sur votre site Web dans les trois mois suivant mon approbation.
Rapport annuel	Assurez-vous que votre rapport annuel me soit présenté le 31 octobre de chaque année pour que je l'approuve. Vous veillerez à ce qu'il soit déposé auprès du greffier de l'Assemblée législative dans les 30 jours suivant ma signature et publié en ligne dès que possible après le dépôt.
Consultation des communautés autochtones	Les décisions prises par RPC peuvent soulever une obligation de consulter les communautés des Premières Nations pour la Couronne. S'il risque d'y avoir des répercussions sur les droits ancestraux ou issus de traités, RPC collaborera avec le ministère des Affaires autochtones pour obtenir des conseils sur les prochaines étapes. Les accords importants avec les communautés autochtones peuvent nécessiter l'approbation de la province en tant qu'actionnaire avant la création d'obligations contraignantes pour la province et pour garantir que ses intérêts sont correctement pris en compte. En outre, nous nous attendons à ce que RPC recherche des occasions de favoriser des relations significatives avec les communautés des Premières Nations, de défendre l'honneur de la Couronne et de faire progresser la réconciliation, et se conduise d'une manière qui appuie de tels efforts de la Couronne.
Approvisionnement	L'approvisionnement est un outil important pour le gouvernement provincial afin de garantir des produits et des services de qualité au meilleur prix possible. Il constitue également un levier de développement économique en accompagnant, lorsque cela est possible, les entreprises locales dans leurs décisions d'achat. RPC travaillera avec Service Nouveau-Brunswick, le ministère des Transports et de l'infrastructure et Finances et Conseil du Trésor, le cas échéant, pour maximiser les économies d'échelle et garantir que les contrats tiennent compte de l'intérêt public global.
Représentation de la diversité	Le gouvernement s'engage à assurer une représentation diversifiée au sein des organismes, conseils et commissions provinciaux. Outre les compétences et l'expérience, des facteurs de diversité tels que le sexe, les angines linguistiques, géographiques et culturelles sont pris en compte dans le cadre des nominations. Il est attendu que cet engagement en faveur d'une représentation diversifiée se reflète dans les nominations.



FAITS SAILLANTS FINANCIERS

SOURCES DE REVENUS

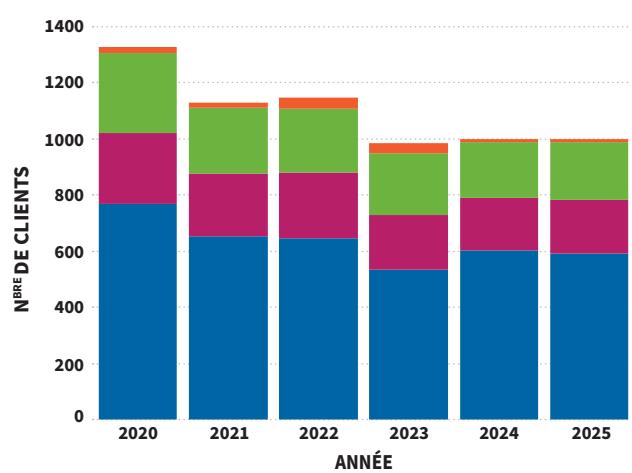


- Entités commerciales et industrielles
- Ministères et entités du gouvernement fédéral
- Ministères et entités du gouvernement du Nouveau-Brunswick
- Autres entités gouvernementales
- Autres entités

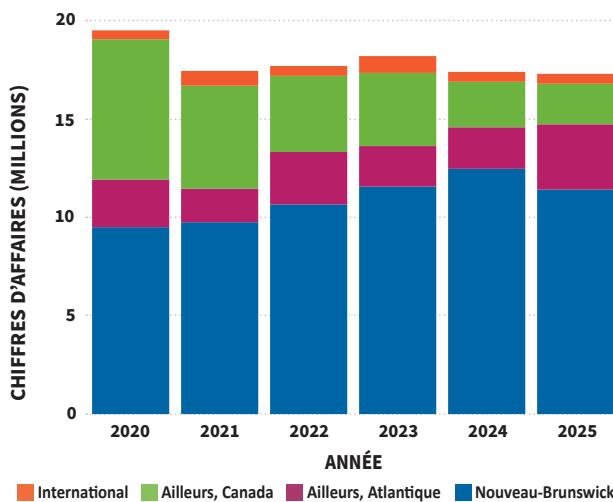
	2024-2025	2023-2024
Entités commerciales et industrielles	10 661 \$	11 989 \$
Ministères et entités du gouvernement fédéral	1 086	832
Ministères et entités du gouvernement du Nouveau-Brunswick	2 702	2 342
Autres entités gouvernementales	2 395	1 770
Autres entités	461	443
Total	17 305 \$	17 376 \$

(en milliers)

RÉPARTITION DES CLIENTS PAR RÉGION

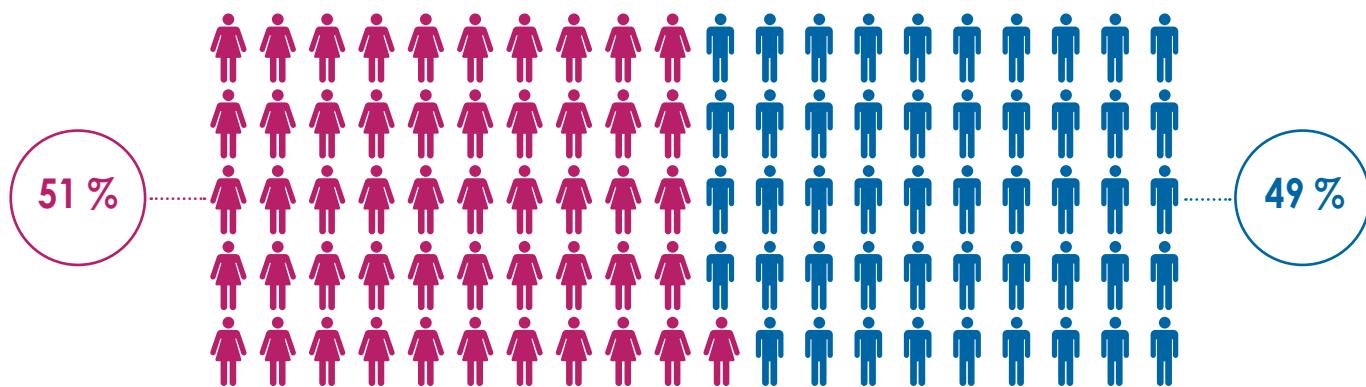


CLIENTS SERVIS PAR REVENUS

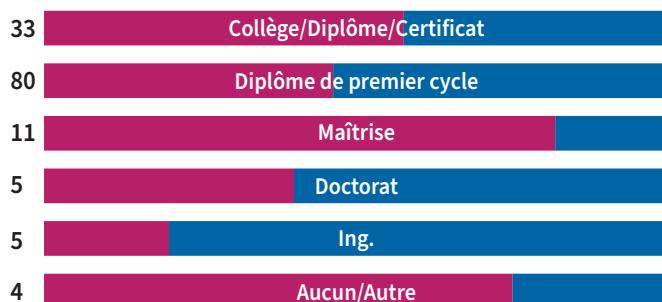


Les données de répartition par région ont été établies d'après l'adresse de facturation.

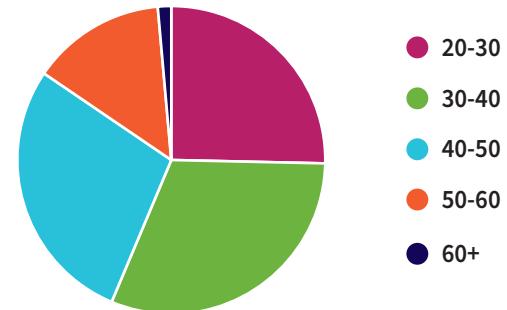
DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES SUR LES EMPLOYÉS DE RPC



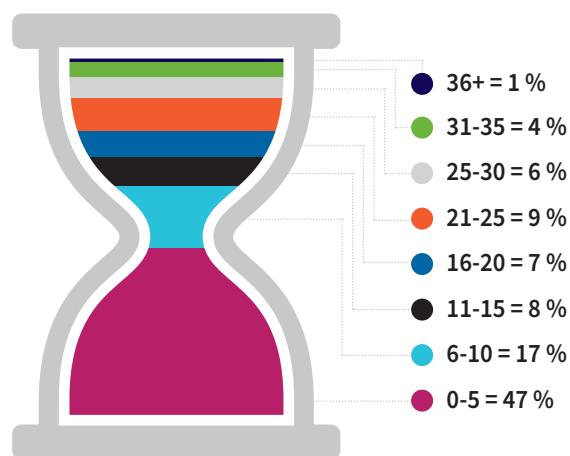
ÉDUCATION



ÂGE



ANNÉES DE SERVICE



DIVERSITÉ



LANGAGE



EMPLOYÉS : RÉALISATIONS ET RECONNAISSANCE

PRIX DU MÉRITE DE LA RPC 2024-2025

Chaque année, le RPC récompense les personnes ou les équipes qui ont accompli des réalisations exceptionnelles. Cette année, nous avons reçu un nombre record de candidatures, chacune témoignant du talent et du dévouement impressionnantes de l'ensemble de notre organisation.

Cette année, le prix du mérite du RPC a été décerné à l'équipe de diagnostic de la santé des poissons. L'équipe de diagnostic de la santé des poissons a joué un rôle central dans la lutte contre l'épidémie de MSX, qui a eu des effets dévastateurs sur les industries ostréicoles du Nouveau-Brunswick et de l'ensemble du Canada atlantique. La réaction rapide de l'équipe a permis de mettre au point des capacités de test PCR quantitatif multiplex, réduisant ainsi les délais d'attente pour les tests de 4 à 5 jours à seulement 24 à 48 heures.

L'obtention récente de l'accréditation ISO 17025 pour l'ISAV par l'équipe a renforcé son dévouement à l'excellence et à la crédibilité du laboratoire. La mise en œuvre des méthodologies 5S en période de forte activité a également amélioré l'efficacité et l'efficience opérationnelles, ce qui a permis d'accroître la capacité de l'organisation. Ces étapes importantes reflètent le dévouement de l'équipe à renforcer le RPC, la résilience de l'industrie et à façonner l'avenir du diagnostic aquatique.



L'équipe à l'origine de ce succès (de gauche à droite) :

Jessica Storey, Nara Surtt, Sherry Binette, Eric Johnsen, Attiq Rehman, Rebecca Liston, Nolan Doak et Becky Jensen ont fait preuve de dévouement, d'esprit d'équipe et d'excellence.

EMPLOYÉS : RÉALISATIONS ET RECONNAISSANCE

2024-2025 ÉTAPES IMPORTANTES DE L' DE CARRIÈRE DES EMPLOYÉS

Récipiendaires pour 5 ans

Daniel Schriver
Alison Strang
Melissa Lalla
Lennie Genterolizo
Brett McKinley
Sophie Skinner
Allan Razon
Geoffrey Hebb
Claire Rideout
Sarah Walker
JC Albert Dumosdos



Récipiendaires pour 10 ans

Candice Inman
Chris Davenport



Récipiendaires pour 15 ans

Megan Ashworth
Lisa Banks



Récipiendaire pour 20 ans

Katie Cougle

ÉQUIPE DE DIRECTION DE RPC (AOÛT 2025)

HAUTE DIRECTION

Diane Botelho,
Directrice générale/cheffe de la direction

Steve Holmes,
Directeur de l'exploitation

DIRECTION

Shawn Wood, Directeur des finances et de l'administration
Matt Ashfield, Directeur de la technologie de l'information
Attiq Rehman, Directeur des biosciences
Shelley Janes, Directrice des ressources humaines
Leo Cheung, Directeur de la recherche et de l'ingénierie industrielles
Sara Cockburn, Directrice de la croissance et de l'excellence
Peter Crowurst, Directeur principal de la chimie
Bruce Phillips, Directeur des services d'analyse organique
Matthew Norman, Directeur des services d'analyse inorganique
Andrien Rackov, Directeur de la recherche et des substances réglementées

CONCLUSION

Nous sommes motivés, enthousiastes et prêts à aider notre gouvernement, nos municipalités, nos communautés et nos industries à transformer une année de défis en opportunités. Notre engagement en faveur de la sagesse et de l'ingéniosité, symbolisé par nos armoiries (à droite), continue de guider nos efforts pour fournir un travail efficace à nos communautés.

Alors que nous rendons hommage à notre équipe dévouée, nous saluons les réalisations remarquables de nos employés, en particulier ceux qui ont franchi des étapes importantes.

Grâce à leurs efforts quotidiens, leur dévouement et leur passion, nos employés ont façonné notre culture d'entreprise et amélioré notre capacité à servir. Leurs étapes importantes nous rappellent que notre succès repose sur les contributions individuelles. Nous rendons hommage à leurs réalisations et nous nous réjouissons de promouvoir un environnement dans lequel chaque employé a les moyens d'atteindre de nouveaux sommets.



DE LA PART DE NOTRE DIRECTRICE GÉNÉRALE: REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude au gouvernement du Nouveau-Brunswick, qui continue de reconnaître l'impact de notre organisation sur la province et au-delà. Je tiens également à remercier nos employés, qui restent concentrés sur la réussite de nos clients et le bien-être de nos communautés. Je remercie également notre conseil d'administration, nos collaborateurs universitaires et industriels, ainsi que les organismes de réglementation. Merci à la FINB et à RNB pour cette année de collaboration étroite et d'apprentissage mutuel. Nos efforts combinés nous ont rendus plus forts et plus influents.

Enfin, nos clients sont essentiels à notre existence. Nous apprécions sincèrement la confiance qu'ils accordent à notre organisation pour faire progresser des idées novatrices et répondre à des exigences techniques. Nous accordons une grande importance à ces partenariats et restons déterminés à renforcer les relations existantes tout en en cultivant de nouvelles.

Nous restons déterminés à stimuler l'innovation pour les habitants du Nouveau-Brunswick et de la région atlantique du Canada. Nous espérons que cette année sera également couronnée de succès et vous remercions de faire partie intégrante de notre aventure.



Diane Botelho, Ph. D.
Directrice générale/cheffe de la direction



GOUVERNANCE

La RPC est une société d'État du Nouveau-Brunswick, créée en vertu de la *Loi sur la recherche et la productivité* le 13 avril 1962. Le 1^{er} avril 2017, le projet de loi 36 a désigné la RPC comme une société d'État de partie IV.

Le RPC relève du gouvernement du Nouveau-Brunswick par l'intermédiaire du ministre responsable et reçoit une lettre de mandat. Le RPC est dirigé par un conseil d'administration qui assure la supervision et apporte une contribution stratégique. Les administrateurs sont nommés en fonction de leurs compétences professionnelles, conformément à la *Loi sur le Conseil de la recherche et de la productivité*. Le conseil d'administration donne son avis et approuve les plans stratégiques et annuels. Les états financiers sont vérifiés par un cabinet comptable indépendant agréé par le Bureau du vérificateur général, examinés par le comité d'audit et de gestion des risques, approuvés par le conseil d'administration de la RPC et transmis au Bureau du vérificateur général et au Bureau du contrôleur. Les liens vers la loi sur le RPC, la lettre de mandat, le plan stratégique, le plan annuel, le rapport annuel et la liste actuelle des membres du conseil d'administration sont disponibles sur le site web du RPC www.rpc.ca, dans la section « À propos du RPC – Gouvernance ».

La RPC rend également compte au Comité permanent des sociétés d'État, sur demande.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (au 1^{er} juin 2025)



Shelley Rinehart (Ph. D.)

Présidente

Directrice du programme de MBA, UNB,
campus de Saint John



Kent Estabrooks

Accompagnateur

Future Path Compass Coaching



Annette Comeau

Présidente et directrice générale
SavoirSphère Canada



Levi Hargrove (Ph. D.)

Directeur et professeur adjoint

Centre de médecine bionique Université
Northwestern



Laurier Schramm (Ph. D.)

Président et directeur général
Laurann Ventures Inc.



Cathy LaRochelle

Sous-ministre, Ministère de l'Agriculture, de
l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-
Brunswick



Jennifer Hubbard

Présidente et directrice générale
Savoir polaire Canada



Irene McCardle, CPA, CMA, CFP

Irene McCardle Accounting



Dan Mills

Sous-ministre, Ministère de l'Éducation
postsecondaire, de la Formation et du
Travail du Nouveau-Brunswick



Meaghan Seagrave

Directrice générale

Bioindustrial Innovation Canada (BIC)



Traci Simmons

Directrice générale
Opportunités Nouveau-Brunswick



Shawn Wood

Trésorier

(Sans droit de vote)

REDDITION DE COMPTES

La *Loi sur la responsabilisation et l'amélioration continue* exige que le ministre de la Couronne ou le président de l'entité de la Couronne, selon le cas, soit responsable de la préparation du rapport annuel et de la réalisation des buts et objectifs spécifiques du rapport. Dans le cas de la RPC, le président, en collaboration avec le directeur général, le comité d'audit et de gestion des risques et le ministre responsable de la RPC, est responsable de la préparation du rapport annuel.

État de la mise en œuvre des recommandations du rapport du vérificateur général

Le vérificateur général a recommandé que les organismes de la Couronne rendent compte dans leurs rapports annuels de l'état d'avancement des recommandations d'audit formulées par le Bureau du vérificateur général, en particulier des progrès réalisés et de l'état d'avancement de la mise en œuvre.

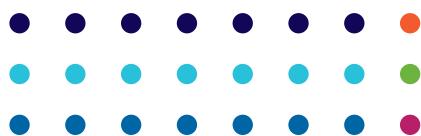
Voici un rapport d'étape sur les recommandations du rapport du vérificateur général au cours des cinq dernières années :

1. Il n'y a pas de recommandations en suspens du vérificateur général adressées spécifiquement à la RPC.
2. En octobre 2021, le vérificateur général a publié le volume 1. Le chapitre 4 traite de la surveillance gouvernementale des organismes de la Couronne. Les observations pertinentes faites au Bureau du Conseil exécutif (ECO) comprenaient :

La RPC n'a pas reçu de lettre de mandat. Il s'agissait d'un problème de timing, car la RPC était en train de passer au statut de société d'État de type IV. Nous avons travaillé avec l'ECO, nous avons un ministre désigné responsable de la RPC et nous recevons des lettres de mandat. Les éléments du mandat sont intégrés dans notre plan annuel et font l'objet de rapports réguliers. Tous les documents sont publiés sur notre site web dans la section « Gouvernance ».

3. En février 2022, le vérificateur général a publié le volume II de son audit de performance, qui comprenait un examen des pratiques des sociétés d'État en matière de salaires et d'avantages sociaux. Le rapport recommandait que le Conseil exécutif communique aux sociétés d'État ses attentes en matière de salaires et d'avantages sociaux.

Statut : RPC examinera ces attentes/lignes directrices lorsqu'elles lui seront communiquées.



CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction a préparé les états financiers du présent rapport annuel conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux organismes publics sans but lucratif et est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données qui y figurent. Les états financiers comprennent certains montants fondés sur les estimations et le jugement de la direction. L'information financière présentée dans le rapport annuel recoupe celle des états financiers. La note 2 des états financiers résume les principales conventions comptables.

La direction du Conseil maintient un système de mécanismes de contrôle internes conçus pour assurer raisonnablement la protection des actifs, l'autorisation et l'enregistrement conformes aux exigences législatives et réglementaires des opérations et la disponibilité d'information financière fiable en temps voulu en vue de la préparation des états financiers consolidés. La direction surveille et évalue ces mécanismes.

Le conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction assume ses responsabilités en matière d'états financiers et de contrôle interne. Le Conseil a créé, conformément à ses règlements administratifs, un Comité de vérification et de gestion du risque, auquel la direction ne siège pas. Toutefois, le Comité se réunit avec la direction et le vérificateur externe indépendant pour examiner l'exercice des responsabilités relatives aux états financiers et discuter de la vérification, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Le Comité de vérification et de gestion du risque a examiné les états financiers avec le vérificateur externe. Sur sa recommandation, le Conseil a approuvé les états financiers présentés dans ce rapport.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur externe indépendant BDO LLP. Le rapport de vérification ci-joint décrit ses responsabilités, l'étendue de son examen et son opinion sur les états financiers du Conseil.



Diane Botelho, Ph. D.
Directrice générale



Shawn Wood, CPA, CA,
Directeur des finances et de l'administration

30 juillet 2025

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de Conseil de la Recherche et de la Productivité du Nouveau-Brunswick

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Conseil de la Recherche et de la Productivité du Nouveau-Brunswick (le « Conseil »), qui comprennent *l'état de la situation financière au 31 mars 2025 et des états des résultats, des gains et pertes de réévaluation, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie* pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, y compris les *informations significatives sur les méthodes comptables et résumé des principales méthodes comptables*.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au *31 mars 2025*, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux *normes comptables canadiennes pour le secteur public, notamment le chapitre 4200 concernant les organismes sans but lucratif*.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Auditeur prédecesseur

Les états financiers du Conseil pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 ont été audités par un auditeur prédecesseur qui a exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers le 2 juillet 2024.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux *Normes comptables pour le secteur public*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada LLP

Comptables professionnels agréés

Moncton, Nouveau-Brunswick
Le 1^{er} août 2025

CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS

(en milliers)

	2025	2024
Actifs		
Actifs à court terme		
Trésorerie	600 \$	- \$
Comptes débiteurs (note 4)	3 091	3 493
Travaux en cours	34	121
Charges payées d'avance	332	390
	<hr/> 4 057	<hr/> 4 004
Investissements (note 5)	3 884	3 714
Immobilisations (note 6)	<hr/> 15 136	<hr/> 9 482
	<hr/> 23 077 \$	<hr/> 17 200 \$
Passifs		
Passifs à court terme		
Dette bancaire (note 7)	- \$	489 \$
Dettes d'exploitation et charges à payer	1 433	1 493
Produit reporté	1 106	851
Prêt à vue (note 7)	105	175
	<hr/> 2 644	<hr/> 3 008
Apports en capital reportés (note 8)	9 554	2 701
Avantages sociaux futurs (note 9)	1 450	1 512
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 10)	<hr/> 157	<hr/> 177
	<hr/> 13 805	<hr/> 7 398
Actifs nets		
Non affectés	1 107 \$	528 \$
Affectés à l'interne (note 11)	2 845	2 845
Investis en immobilisation	<hr/> 5 320	<hr/> 6 429
	<hr/> 9 272	<hr/> 9 802
	<hr/> 23 077 \$	<hr/> 17 200 \$

Obligations contractuelles (note 13)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom du Conseil

Shelley M. Rinhardt

Président

Diane Bateeha

Directrice générale

CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RÉSULTATS
 POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS LE 31 MARS
 (en milliers)

	2025 Budget	2025 Constaté	2024 Constaté
Produits			
Exploitation (note 13)	18 635 \$	17 305 \$	17 376 \$
Amortissement des apports en capital reportés	551	383	511
Investissement	100	111	556
Aide gouvernementale (note 8)	1 000	1 023	147
Gains de change	-	45	42
Divers	-	18	17
	<hr/> 20 286 \$	<hr/> 18 885 \$	<hr/> 18 649 \$
Charges (note 14)			
Exploitation	12 793 \$	12 183 \$	13 116 \$
Administration	5 965	5 985	4 910
Amortissement des immobilisations	1 505	1 398	1 424
Créances irrécouvrables	9	(39)	72
Désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	14	13	11
Pertes sur l'aliénation d'immobilisations	-	19	-
	<hr/> 20 286	<hr/> 19 559	<hr/> 19 533
Déficit des produits sur les charges	- \$	(674) \$	(884) \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION
 POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS LE 31 MARS
 (en milliers)

	2025	2024
Gains de réévaluation cumulés, en début d'exercice	748 \$	995 \$
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux investissements	139	187
Pertes (gains) réalisées reclassées dans l'état des résultats	5	(434)
Variation des gains et pertes de réévaluation cumulés	<u>144</u>	<u>(247)</u>
Gains de réévaluation cumulés, en fin d'exercice	<u>892 \$</u>	<u>748 \$</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS LE 31 MARS
(en milliers)

	Non affectés	Affectés à l'interne	Investis en immobilisation (note 16)	2025	2024
Solde, en début d'exercice	528 \$	2 845 \$	6 429 \$	9 802 \$	10 933 \$
Excédent (déficit) des produits sur les charges	373	-	(1 047)	(674)	(884)
Variation des gains et pertes de réévaluation cumulés	144	-	-	144	(247)
Changement net des investissements en immobilisation	62	-	(62)	-	-
Transferts	-	-	-	-	-
Solde, en fin d'exercice	1 107 \$	2 845 \$	5 320 \$	9 272 \$	9 802 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS LE 31 MARS
(en milliers)

	2025	2024
Trésorerie provenant de (utilisée pour) :		
Activités d'exploitation		
Excédent (déficit) des produits sur les charges	(674) \$	(884) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Pertes (gains) de change non réalisées	(38)	3
Pertes sur l'aliénation d'immobilisations	19	-
Pertes (gains) réalisées sur les investissements	5	(434)
Amortissement des immobilisations	1 398	1 424
Désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	13	11
Amortissement des apports en capital reportés	(383)	(511)
Charges nettes à payer pour les avantages sociaux futurs	(62)	15
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie	<u>1 046</u>	<u>(340)</u>
	<u>1 324</u>	<u>(716)</u>
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations*	(7 064)	(956)
Extinction des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	<u>(33)</u>	<u>-</u>
	<u>(7 097)</u>	<u>(956)</u>
Activités de financement		
Remboursement du prêt à vue	(70)	(70)
Apports en capital*	<u>6 925</u>	<u>339</u>
	<u>6 855</u>	<u>269</u>
Activités d'investissements		
Achat d'investissements	(664)	(643)
Produits sur l'aliénation d'investissements	<u>671</u>	<u>1 621</u>
	<u>7</u>	<u>978</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	1 089	(425)
Dette bancaire, en début d'exercice	<u>(489)</u>	<u>(64)</u>
Trésorerie (Dette bancaire), en fin d'exercice	<u>600 \$</u>	<u>(489) \$</u>
Renseignements complémentaires :		
Intérêts versés	<u>\$ 22</u>	<u>\$ 36</u>

* Des achats d'immobilisations d'un montant de 100 \$ (2024, 93 \$) sont inclus dans les comptes créditeurs et les charges à payer en fin d'exercice. Les apports en capital d'un montant de 595 \$ (2024, 284 \$) sont inclus dans les comptes débiteurs en fin d'exercice.

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 Mars 2025

(en milliers)

1. Objectif de l'organisation

Le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick (le Conseil) est un organisme gouvernemental sans but lucratif fondé en 1962 en vertu de la Loi sur le Conseil de la recherche et de la productivité. Les objectifs du Conseil sont de promouvoir, de stimuler et d'accélérer l'amélioration continue du rendement et la croissance dans divers secteurs de l'économie du Nouveau-Brunswick. Le Conseil fournit principalement aux entreprises du Nouveau-Brunswick des services indépendants de recherche, d'analyse et d'ordre technique, facturés selon la rémunération à l'acte.

2. Résumé des principales conventions comptables

La direction a préparé les présents états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, notamment le chapitre 4200 concernant les organismes sans but lucratif. Voici un résumé des principales conventions comptables utilisées à cette fin :

(a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Il s'agit des espèces en banque et elles incluent la dette bancaire. L'utilisation à court terme de la marge de crédit d'exploitation à vue est considérée comme une dette bancaire. Les espèces et la dette bancaire sont comptabilisées au coût d'acquisition, qui s'approche de la valeur de marché.

(b) Comptabilisation des revenus

Les revenus provenant des contrats de services analytiques, de contrats temps et matériaux ou de contrats de conseil comprennent les obligations de prestation d'analyses scientifiques, d'inspections, d'essais, de services techniques ou de conseil spécialisés, ou de ressources de conseil. Les revenus provenant de ces contrats sont constatés à un moment donné, lorsque les services sont achevés et que les résultats de l'analyse ou des services sont livrés au client. Les factures sont généralement émises à l'achèvement des services, et les délais de paiement sont généralement compris entre 30 et 90 jours, selon les modalités du contrat.

Les revenus provenant de la vente de produits et de la fabrication sous contrat sont constatés à un moment précis, lorsque les marchandises sont expédiées au client. Les factures sont généralement émises au moment de l'expédition du produit, et les délais de paiement sont généralement de 30 à 90 jours, selon les modalités du contrat.

Les montants reçus pour lesquels les obligations d'exécution du contrat n'ont pas été satisfaites sont comptabilisés en tant que revenu reporté.

Les revenus provenant des projets de recherche et d'ingénierie comprennent les obligations de prestation de services spécialisés de recherche ou de prototypage, ou d'aide à la conception, aux essais et à la fabrication de solutions d'ingénierie spécialisées. Les factures sont émises en fonction des étapes de facturation tout au long du cycle de vie du projet, y compris les paiements forfaitaires uniques conformément aux modalités du contrat. Les délais de paiement sont généralement de 30 jours à compter de l'émission de la facture. Les revenus provenant de ces contrats sont constatés progressivement, selon la méthode du pourcentage d'avancement, en fonction du pourcentage des coûts engagés à ce jour par rapport aux coûts totaux estimés pour remplir l'obligation d'exécution associée. Les coûts utilisés pour déterminer la progression vers l'achèvement comprennent les coûts de main-d'œuvre directe, les sous-traitants et les matériaux propres à l'obligation d'exécution concernée dans le contrat avec le client.

Les coûts totaux estimés pour remplir les obligations d'exécution restantes sont déterminés en prévoyant le montant de la main-d'œuvre directe, des sous-traitants et des matériaux qui devraient être nécessaires pour achever les produits à livrer et fournir les services qui constituent l'obligation d'exécution incluse dans le contrat correspondant. Pour établir ces prévisions, le Conseil s'appuie sur son expérience en matière d'obligations d'exécution semblables et de contrats comparables, ainsi que sur l'historique des coûts engagés à ce jour par rapport aux progrès réalisés comparativement aux attentes initiales du contrat.

CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 Mars 2025

(en milliers)

La méthode du pourcentage d'avancement exige de la direction qu'elle procède à des estimations de l'état d'avancement des travaux et peut exiger des estimations sur l'étendue des services requis pour remplir les obligations d'exécution associées. Ces estimations comprennent les coûts totaux estimés, les risques techniques et d'autres éléments subjectifs. Les changements dans les estimations peuvent entraîner une augmentation ou une diminution du montant et du calendrier des revenus.

Les montants reçus au titre des contrats qui dépassent les revenus constatés sont comptabilisés en tant que revenu reporté.

Les revenus de placement comprennent les dividendes, les intérêts et les gains et pertes sur les investissements. Tout revenu de placement est constaté en tant que revenu au cours de l'exercice où il est gagné.

Le Conseil suit la méthode du report pour comptabiliser les subventions reçues pour des activités d'exploitation et des projets précis. Les subventions devant être utilisées à des fins déterminées sont constatées comme revenus dans la période au cours de laquelle les dépenses connexes ont lieu. Lorsqu'une partie d'une subvention a trait à une période future, elle est reportée et constatée au cours de la période subséquente. Les contributions limitées à l'achat d'immobilisations sont reportées et amorties dans les revenus de la façon décroissante correspondant aux taux d'amortissement des actifs connexes. Les subventions sans restriction sont constatées dans les revenus lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut-être estimé de façon raisonnable et si la perception est raisonnablement assurée. Les subventions approuvées, mais non reçues à la fin d'une période de rapport financier, sont constatées comme étant à recevoir.

(c) Travaux en cours

Les travaux en cours se composent : a) de la partie des revenus provenant des contrats pour lesquels les revenus sont constatés sur une période donnée et qui n'a pas encore fait l'objet d'une facturation intermédiaire; b) des coûts directs associés aux contrats à moyen et à long terme pour lesquels les revenus sont constatés à un moment précis, y compris la main-d'œuvre directe, les matériaux, les sous-traitants et les déplacements, jusqu'à ce que les revenus soient constatés.

(d) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et amorties de façon décroissante par rapport à la durée d'utilité estimative des actifs, comme suit :

Amortissement	
Bâtiments	25-33 ans
Équipement d'exploitation	8 ans
Systèmes de gestion d'entreprise	8-15 ans
Matériel informatique	4 ans
Véhicules	4 ans
Améliorations locatives	15 ans

Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité du Conseil de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

(e) Instruments financiers

Les instruments financiers sont des contrats qui établissent des droits et des obligations pour recevoir ou offrir des avantages économiques. Les actifs financiers comprennent les créances et les investissements; les passifs financiers se composent des dettes bancaires, des comptes fournisseurs, des charges à payer et du prêt à vue. Le coût est proche de la juste valeur des instruments financiers du Conseil en raison de leur échéance à court terme, sauf pour les investissements décrits ci-dessous.

CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 Mars 2025

(en milliers)

Les instruments financiers sont constatés à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Les placements cotés sur un marché actif sont évalués à leur juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont évalués au coût ou au coût amorti, à moins que la direction choisisse d'évaluer l'instrument à sa juste valeur. La direction a choisi de présenter tous les investissements à la juste valeur, puisqu'ils sont gérés et évalués sur cette base.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon les niveaux 1, 2 et 3 afin de décrire le fondement des données utilisées pour évaluer leur juste valeur dans la catégorie correspondante, comme suit :

Niveau 1 – prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour les actifs ou les passifs, soit directement ou indirectement;

Niveau 3 – données concernant les actifs ou les passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les gains et pertes non réalisés en raison des variations de la juste valeur des instruments financiers sont constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Lors du règlement, les gains et pertes cumulatifs sont reclassés, passant de l'état des gains et pertes de réévaluation à l'état des résultats. Les coûts de transaction des instruments financiers évalués à la juste valeur sont portés aux charges. Les actifs financiers sont évalués chaque année afin de déterminer s'il y a des preuves objectives de la perte de valeur.

(f) Devises

Les opérations en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Les actifs et passifs libellés en devises sont constatés à la juste valeur au taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains ou pertes de change réalisés et non réalisés sont constatés dans l'état des résultats.

(g) Investissements

Les investissements détenus par le Conseil comprennent les titres à revenu fixe et les titres de capitaux propres cotés en bourse à court et à long terme. Les intérêts sur les titres à revenu fixe sont comptabilisés à mesure qu'ils sont perçus et inscrits dans l'état des résultats, avec les dividendes et autres revenus de placement. Les titres de capitaux propres sont classés au niveau 1 selon la hiérarchie de la juste valeur et sont évalués selon les cours de clôture de fin d'exercice lorsque ceux-ci sont disponibles. Les titres à revenu fixe sont classés au niveau 2 selon la hiérarchie de la juste valeur et sont évalués selon les cours de clôture de fin d'exercice lorsque ceux-ci sont disponibles. Lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles, les justes valeurs estimatives sont calculées à l'aide de titres comparables.

(h) Avantages sociaux futurs

i) Retraite

Les employés admissibles du Conseil sont membres du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'un régime à risques partagés auquel cotisent le Conseil et ses employés. Le Conseil n'est pas responsable de la dette non provisionnée du régime et n'a pas accès à ses excédents. Le coût du Conseil se limite à ses cotisations annuelles, qui ont totalisé 1 056 \$ pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2025 (1 088 \$ en 2023).

Les services administratifs concernant le régime de retraite sont assurés gratuitement par la Société des services de retraite Vestcor.

CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 Mars 2025

(en milliers)

ii) Allocations de retraite

Les employés ayant commencé à travailler à temps plein avant le 1^{er} avril 2011 ont droit à des allocations de retraite. Le Conseil a comptabilisé un passif et une charge au cours de la période où les employés rendent les services en retour des prestations. La charge à payer pour ces allocations de retraite a été déterminée par évaluation actuarielle, la dernière évaluation actuarielle a été effectuée en date du 31 mars 2023 et a été extrapolée jusqu'au 31 mars 2025.

iii) Prestations de maladie accumulées

Le Conseil offre aux employés des prestations de maladie accumulables selon un taux de 1,25 jour par mois, jusqu'à concurrence de 240 jours. Les congés inutilisés peuvent être reportés aux périodes futures, mais ne sont pas acquis : ils ne sont pas payés à la cessation d'emploi ou à la retraite de l'employé. Le Conseil a comptabilisé un passif et une charge au cours de la période où les employés rendent les services en retour des prestations. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée en date du 31 mars 2023 et a été extrapolée jusqu'au 31 mars 2025.

(i) Asset retirement obligation

Une obligation de mise hors service d'immobilisation est constatée lorsque, à la date du rapport financier, tous les critères suivants sont remplis :

- il y a obligation juridique d'engager des coûts de mise hors service d'une immobilisation;
- l'opération ou le fait à l'origine de l'obligation s'est déjà produit;
- on s'attend à la cession d'avantages économiques futurs;
- on peut estimer raisonnablement le montant.

On a constaté le passif lié au désamiantage des bâtiments appartenant au Conseil selon les dépenses futures estimatives de l'enlèvement des parties touchées, de la remise en état ou de la mise hors service des bâtiments.

Le passif est actualisé à l'aide d'un calcul de la valeur actuelle et réévalué et ajusté chaque année selon les charges de dés actualisation. La comptabilisation d'un passif entraîne l'augmentation de l'immobilisation correspondante. L'augmentation de l'immobilisation est amortie conformément aux conventions comptables d'amortissement décrites en (d).

(j) Utilisations d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction formule des estimations et des hypothèses pouvant avoir des répercussions sur les montants déclarés dans les états financiers et les notes afférentes.

Parmi les estimations importantes qu'ont nécessitées les présents états financiers, citons les hypothèses utilisées pour :

- la détermination des passifs d'allocations de retraite et les prestations de maladie;
- les comptes débiteurs irrécouvrables ou susceptibles de le devenir;
- le pourcentage d'avancement des contrats dont les revenus sont constatés progressivement ainsi que les montants
- correspondants des travaux en cours et des revenus reportés;
- les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations;
- la valeur comptable des immobilisations;
- la durée de vie utile sur laquelle les immobilisations et les apports en capital reportés sont amortis.

Les estimations sont fondées sur les meilleures données disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont révisées annuellement pour tenir compte des plus récentes données. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 Mars 2025

(en milliers)

3. Gestion des risques

Le Conseil exposé à risque de crédit, risque de marché et risque d'illiquidité. Voici l'analyse des risques importants liés aux instruments financiers du Conseil :

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier occasionne une perte financière à l'autre partie en manquant à l'une de ses obligations. Le Conseil gère cette exposition en assujettissant les nouveaux clients à des procédures d'approbation de crédit et en obtenant des paiements anticipés des clients à haut risque. L'exposition maximale du Conseil au risque de crédit équivaut au solde des créances, qui s'élève à 3 091 \$ au 31 mars 2025 (3 493 \$ en 2024). Le solde total des créances est net de la provision pour créances douteuses de 52 \$ (129 \$ en 2024).

Au 31 mars 2025, un montant de 623 \$ (1 176 \$ en 2024) de créances était échu, mais pas déprécié. Voici l'analyse de l'ancienneté des montants échus, mais pas dépréciés :

Montants échus, mais pas dépréciés	2025	2024
Jusqu'à 30 jours	369 \$	478 \$
Jusqu'à 60 jours	160	262
Plus de 60 jours	94	436
Total	<u>623 \$</u>	<u>1 176 \$</u>

Le Conseil est également exposé à un risque lié au crédit advenant la défaillance ou l'insolvabilité de la contrepartie d'un titre à revenu fixe. Le Conseil gère ce risque en ne traitant qu'avec les banques et institutions financières dignes de confiance et en respectant un cadre financier prudent pour régir les placements admissibles, y compris une cote de crédit minimale de A pour les émetteurs d'obligations. La note 5 décrit l'exposition maximale au risque de crédit d'investissement.

Il n'y a eu aucun changement significatif dans l'exposition au risque de crédit par rapport à 2024 ni dans les méthodes utilisées pour mesurer et gérer le risque.

b) Risque du marché:

Le risque du marché est le risque que l'évolution des cours du marché, les taux de change par exemple, se répercute sur les recettes du Conseil ou la valeur de son portefeuille d'instruments financiers. La gestion du risque du marché vise à confiner les expositions au risque du marché à des paramètres acceptables tout en optimisant le rendement du capital investi.

Le Conseil suit une politique prudente en matière de placement afin d'atténuer ces risques. Il ne possède aucun produit dérivé et ne participe à aucune opération de couverture afin de gérer le risque. Le Conseil surveille en permanence l'effet de la volatilité des marchés sur ses instruments financiers et modifiera ses stratégies de placement au besoin en vue de réduire le risque pour ses opérations et son bilan financier.

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans les prix du marché (autres que ceux découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces changements soient causés par des facteurs spécifiques à l'instrument financier individuel ou à son émetteur, ou à des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Le Conseil est exposé à d'autres risques de prix du fait de ses investissements dans des instruments de dette et de capitaux propres négociés sur des marchés actifs. Une augmentation de 10 % de la valeur marchande des titres de participation dans ses placements augmenterait les gains de réévaluation accumulés du Conseil de 175 \$ (2024 – 159 \$). Il n'y a eu aucun changement significatif dans l'exposition du Conseil aux autres risques de prix à partir de 2024.

CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 Mars 2025

(en milliers)

Le risque de taux d'intérêt est le risque que l'évolution des taux d'intérêt se répercute sur les flux de trésorerie futurs ou la juste valeur des instruments financiers. Les investissements du Conseil dans les titres à revenu fixe portent intérêt à des taux d'intérêt nominaux, ce qui réduit l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur les flux de trésorerie. Les variations de taux d'intérêt peuvent se répercuter sur la juste valeur des investissements du Conseil. La marge de crédit et le prêt à vue portent intérêt à un taux variable, ce qui expose le Conseil à un risque de taux d'intérêt. Une augmentation de 1 % des taux d'intérêt augmenterait les frais d'intérêt du Conseil d'environ 1 \$. Il n'y a eu aucun changement significatif dans l'exposition au risque de taux d'intérêt par rapport à 2024 ni dans les méthodes utilisées pour mesurer et gérer le risque.

Le Conseil est exposé à des risques en raison des fluctuations des taux de change et de la volatilité de ces taux. Dans le cours normal de ses activités, le Conseil effectue des achats et des ventes en dollars américains. Le Conseil ne conclut actuellement pas de contrats à terme pour atténuer ce risque. Une partie des investissements du Conseil est constituée de titres libellés en dollars américains ainsi qu'une partie des comptes débiteurs et créditeurs et charges à payer. L'impact d'une variation du taux de change au 31 mars 2025 serait limité à ces soldes (en dollars américains) :

	2025	2024
Trésorerie	13 \$	57 \$
Comptes débiteurs	67	84
Investissements	482	456
Dettes d'exploitation et charges à payer	(20)	(7)
	<hr/> 542 \$	<hr/> 590 \$

Au 31 mars 2025, si les taux de change avaient augmenté de 1 %, toutes les autres variables étant restées constantes, l'impact estimé augmenterait le gain de change du Conseil de 6 \$. Il n'y a eu aucun changement significatif dans l'exposition au risque de change par rapport à 2024 ni dans les méthodes utilisées pour mesurer et gérer le risque.

c) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que l'entreprise ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations liées aux passifs financiers. Le flux de trésorerie provenant des activités fournit une part considérable des besoins de trésorerie de l'entreprise. Les besoins de trésorerie supplémentaires sont couverts par la marge de crédit d'exploitation disponible et les emprunts bancaires (note 8), ainsi que par l'accès aux réserves pour fluctuation des valeurs décrites dans la note 6, qui sont facilement convertibles en liquidités. Les emprunts de l'entreprise sont concentrés auprès d'une seule institution financière canadienne.

Il n'y a eu aucun changement significatif dans l'exposition au risque de liquidité par rapport à 2024 ni dans les méthodes utilisées pour mesurer et gérer le risque.

4. Comptes débiteurs

	2025	2024
Commerce	2 545 \$	3 333 \$
Aide gouvernementale et apports en capital	595	284
Intérêts à payer sur les investissements	3	5
	<hr/> 3 143	<hr/> 3 622
Moins la provision sur les créances douteuses	(52)	(129)
	<hr/> 3 091 \$	<hr/> 3 493 \$

CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 Mars 2025

(en milliers)

5. Investissements

Investissements dans la catégorie des instruments évalués à la juste valeur	Niveau de la hiérarchie de la juste valeur	2025	2024
Titres de capitaux propres	Niveau 1	1 746 \$	1 718 \$
Instruments du marché monétaire	Niveau 2	123 \$	-
Titres à revenu fixe	Niveau 2	2 015	1 996
		<u>3 884 \$</u>	<u>3 714 \$</u>

Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice. Les titres à revenu fixe ont des taux d'intérêt allant de 1,1 % à 4,4 % (de 1,1 % à 4,3 % en 2024) et arrivent à échéance entre avril 2025 et septembre 2029.

Des restrictions externes sur les investissements de 2 000 \$ (2 000 \$ en 2024) sont en place en tant que cautionnement par gage pour garantir la ligne d'exploitation du Conseil, comme décrit plus en détail dans la note 7.

6. Immobilisations

	2025			2024
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Immeubles	5 707 \$	2 718 \$	2 989 \$	3 151 \$
Équipement d'exploitation	10 954	8 000	2 954	3 541
Systèmes de gestion d'entreprise	2 527	602	1 925	1 673
Matériel informatique	525	501	24	48
Véhicule	155	121	34	-
Améliorations locatives	318	103	215	236
Immobilisations en construction	6 995	-	6 995	833
	<u>27 181 \$</u>	<u>12 045 \$</u>	<u>15 136 \$</u>	<u>9 482 \$</u>

Les actifs en construction ne sont pas assujettis à l'amortissement tant qu'ils ne sont pas prêts à la production et à l'utilisation.

7. Dette bancaire et prêt à vue

Le Conseil dispose d'une marge de crédit d'exploitation à demande d'un montant de 2 000 \$ pour ses besoins commerciaux généraux, au taux préférentiel de la banque. Au 31 mars 2025, le solde dû sur la marge de crédit d'exploitation à vue était de néant (489 \$ en 2024).

Le prêt à demande du Conseil porte intérêt au taux préférentiel de la banque majoré de 1 % et est payable par versements mensuels de 6 \$ jusqu'en septembre 2026. Les remboursements prévus au cours des deux prochaines années sont de 2026 : 72 \$; 2027 - 33 \$.

La ligne de crédit et le prêt à demande sont garantis par un premier accord de sécurité générale et un accord de nantissement d'un montant de 2 000 \$ sur les investissements du Conseil.

CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 Mars 2025

(en milliers)

8. Aide gouvernementale et apports en capital reportés

a) Aide gouvernementale

Au cours de l'année en cours et des années précédentes, le Conseil a reçu l'aide gouvernementale du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick (EPFT), Fonds en fiducie pour l'environnement du Province du Nouveau-Brunswick (FFE) et d'autres entités gouvernementales comme suit :

	2025	2024
FFE	- \$	107 \$
EPFT	1 000	21
Autre	23	19
	1 023 \$	147 \$

b) Apports en capital reportés

Les apports en capital reportés liés aux immobilisations représentent le montant non amorti des subventions reçues pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports en capital est porté aux recettes dans l'état des résultats.

	2025	2024
Solde, en début d'exercice	2 701 \$	2 666 \$
Apports	6 764	262
Apports, à recevoir	472	284
Montants amortis aux revenus	(383)	(511)
Solde, en fin d'exercice	9 554 \$	2 701 \$

Des apports en capital de 6 063 \$ (546 \$ en 2024) et 1 000 \$ (0 \$ en 2024) ont été reçus ou le seront au cours de l'année de la Société de développement régional du Nouveau-Brunswick (SDR) and Société D'Énergie du Nouveau-Brunswick (ENB), respectivement liés à la remise à neuf et à la modernisation des installations. Des contributions en capital de 86 \$ (0 \$ en 2024) et de 87 \$ (0 \$ en 2024) ont été reçues respectivement du ministère de l'Agriculture, Aquaculture et Pêches du Nouveau-Brunswick (MAAFNB) et du ministère des Pêches et des Océans du gouvernement du Canada, liées à des équipements d'exploitation spécifiques.

9. Avantages sociaux futurs

a) Allocations de retraite

Les employés ayant commencé à travailler à temps plein avant 1^{er}avril 2011 ont droit à une allocation de retraite à raison d'une semaine de rémunération pour chaque année de service complète jusqu'à concurrence de 25 ans. L'allocation de retraite est versée à la retraite, après l'âge de 55 ans, en fonction du dernier taux de salaire de l'employé. Une évaluation actuarielle a été réalisée le 31 mars 2023 et a été extrapolée jusqu'au 31 mars 2025; elle constitue le fondement de la provision figurant dans les présents états financiers.

CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 Mars 2025

(en milliers)

b) Prestations de maladie

Les employés qui travaillent à temps plein accumulent des prestations de maladie à raison de 1,25 jour par mois et ils peuvent, s'ils ne les utilisent pas, les reporter à un exercice ultérieur jusqu'à concurrence de 240 jours. Une évaluation actuarielle a été réalisée le 31 mars 2023 et a été extrapolée jusqu'au 31 mars 2024; elle constitue le fondement de la provision figurant dans les présents états financiers.

Les importantes hypothèses économiques et démographiques utilisées dans les évaluations actuarielles sont les suivantes :

Taux d'actualisation	4,95 % (7,20 % en 2024)
Hausses salariales	3,50 % (3,50 % en 2024)
Âge de la retraite	60 ans (60 ans en 2024)
Probabilité d'utilisation des congés de maladie excédentaires	7 % (7 % en 2024)

Voici les chiffres relatifs aux obligations du Conseil en matière d'avantages sociaux futurs tels qu'ils figurent à l'état de la situation financière :

	2025			2024		
	Allocations de retraite	Prestations de maladie	Total	Allocations de retraite	Prestations de maladie	Total
Obligation au titre des prestations constituées, 1 ^{er} avril	1 069 \$	181 \$	1 250 \$	1 106 \$	166 \$	1 272 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	23	33	56	28	38	66
Intérêts sur obligation	72	13	85	72	11	83
Paiements de prestations	(165)	(36)	(201)	(103)	(30)	(133)
Gain (perte) actuariel	161	22	183	(34)	(4)	(38)
Obligation au titre des prestations constituées, 31 mars	1 160	213	1 373	1 069	181	1 250
Perte (gain) actuarielle non amortie	150	(73)	77	321	(59)	262
Total du passif	1 310 \$	140 \$	1 450 \$	1 390 \$	122 \$	1 512 \$

La charge totale liée aux allocations de retraite et aux indemnités de maladie comprend les éléments suivants :

	2025			2024		
	Allocations de retraite	Prestations de maladie	Total	Allocations de retraite	Prestations de maladie	Total
Coût des services rendus au cours de l'exercice	23	33	56	28	38	66
Amortissement des pertes (gains) actuariels	(10)	8	(2)	(9)		(1)
Intérêts sur obligation	72	13	85	72	11	83
Charge totale liée à l'obligation	85 \$	54 \$	139 \$	91 \$	49 \$	148 \$

CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 Mars 2025

(en milliers)

10. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le Conseil a des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations concernent les bâtiments qu'il détient et exploite et qu'on sait contenir de l'amianté, ce qui pose un risque pour la santé en cas de perturbation, de rénovation, d'enlèvement des parties touchées de l'installation ou de démolition du bâtiment ; il y a obligation légale de désamiantage. Les bâtiments ou parties de bâtiment visés ont une durée d'utilité résiduelle estimée à 10 ans. Les coûts estimés ont été actualisés à la valeur actuelle en appliquant un taux d'actualisation de 7,20 %.

Voici les modifications des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations :

	2025	2024
Solde, en début d'exercice	177 \$	170
Charges de désactualisation	13	11
Retraites	(33)	(4)
Solde, en fin d'exercice	157 \$	177 \$

11. Actifs nets affecté à L'interne

Le conseil d'administration du Conseil a des ressources affectées à l'interne totalisant 2 845 \$ au 31 mars 2024 (3 845 \$ en 2024). Ce montant affecté à l'interne est destiné à l'acquisition d'immobilisations et au paiement d'obligations en capital et n'est pas disponible à d'autres fins sans l'approbation du conseil d'administration. Il n'y a eu aucun transfert au cours de l'exercice à l'actif net non affecté (1 000 \$ en 2024).

12. Obligations contractuelles

Le Conseil a conclu des contrats de location d'installations et d'entretien d'équipement. Selon les modalités de ces contrats, les versements annuels minimaux au cours des cinq prochaines années sont les suivants : 140 \$ en 2026; 98 \$ en 2027; 97 \$ en 2028; 87 \$ en 2029; 87 \$ en 2030.

Le Conseil a conclu des contrats avec des entrepreneurs dans le cadre d'une modernisation de ses systèmes de ventilation. Les paiements contractuels restants liés à cette modernisation pour 2026 s'élèvent à 1 440 \$. Une partie de ces dépenses en capital est admissible au remboursement en vertu d'une entente de contribution pour dépenses en capital avec la SDR. Le montant des contributions pour dépenses en capital prévues dans le cadre de cette entente, pour 2026, s'élève à 601 \$.

CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 Mars 2025

(en milliers)

13. Revenus D'exploitations

Les revenus d'exploitation par type sont les suivants :

	2025 Budget	2025 Constaté	2024 Constaté
Services analytiques	14 537 \$	13 898 \$	13 939 \$
Projets de recherche et d'ingénierie	2 732	2 057	1 990
Services d'inspection et de consultation	966	939	1 101
Vente de produits et fabrication sous contrat	400	411	346
	18 635 \$	17 305 \$	17 376 \$

Une partie des revenus d'exploitation est liée à des accords-cadres pluriannuels avec des clients, mais serait considérée comme non récurrente en raison des options d'annulation dont disposent les parties.

Le Conseil a conclu des contrats avec des clients qui comportent des obligations d'exécution dont certaines composantes n'ont pas encore été remplies. La valeur des contrats attribués aux obligations d'exécution restantes au 31 mars 2025 est de 1 703 \$ (2 023 \$ en 2024). Le Conseil s'attend à remplir ces obligations d'exécution et à comptabiliser les revenus correspondants au cours des 18 prochains mois.

14. Charges

Les charges par nature sont les suivantes :

	2025 Budget	2025 Constaté	2024 Constaté
Personnel	12 106 \$	11 787 \$	11 599 \$
Fournitures	3 135	2 875	3 273
Amortissement des immobilisations	1 505	1 398	1 424
Installations	1 217	1 210	974
Bureau	462	454	461
Expédition et fret	363	399	372
Sous-traitants	343	319	409
Assurance	254	255	243
Qualité	192	222	177
Réaffectable	128	167	87
Autre	236	138	113
Frais professionnels	143	134	104
Sécurité	117	120	129
Frais bancaires et intérêt	62	88	85
Pertes sur l'aliénation d'immobilisations	-	19	-
Désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	14	13	11
Créances irrécouvrables	9	(39)	72
	20 286 \$	19 559 \$	19 533 \$

CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 Mars 2025

(en milliers)

15. Opérations entre apparentés

Le Conseil est une société d'État provinciale établie par le gouvernement du Nouveau-Brunswick (la « province »), tel qu'il est décrit dans la note 1. À ce titre, l'ensemble des ministères, des organismes de la Couronne et des autres sociétés d'État de la province sont considérés comme apparentés.

Au cours de l'exercice, le Conseil a fourni des services aux ministères et aux organismes de la Couronne de la province. Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange, c'est-à-dire le montant réel de la contrepartie établie et convenue entre les apparentés.

Les transactions entre parties liées au cours de l'exercice qui ne sont pas présentées séparément dans les états financiers comprennent les suivantes :

- (a) Aide gouvernementale de 1 000 \$ (21 \$ en 2024) a été reçu au cours de l'année de EPFT.
- (b) Les apports en capital et l'aide gouvernementale ont été reçus ou à recevoir de SDR totalisant 6 063 \$ (546 \$ en 2024) et 6 \$ (26 \$ en 2024), respectivement.
- (c) Les apports en capital et l'aide gouvernementale ont été reçus de ENB totalisant 1 000 \$ (0 \$ en 2024) et 5 \$ (0 \$ en 2024), respectivement.
- (d) Les apports en capital de 87 \$ (0 \$ en 2024) were received during the year from MAAFNB.

CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 Mars 2025

(en milliers)

16. Investissement en immobilisations

a) Les investissements en immobilisations sont calculés comme suit :

	2025	2024
Immobilisations	15 136 \$	9 482 \$
Montants financés par :		
Apports en capital reportés	(9 554)	(2 701)
Prêt à vue	(105)	(175)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(157)	(177)
	5 320 \$	6 429 \$

b) La variation des actives net investis en immobilisations est calculées comme suit :

	2025	2024
Déficit des produits sur les charges :		
Amortissement des apports en capital reportés	383 \$	511 \$
Amortissement des immobilisations	(1 398)	(1 424)
Pertes sur l'aliénation d'immobilisations	(19)	-
Désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(13)	(11)
	(1 047) \$	(924) \$

	2025	2024
Changement net des investissements en immobilisation :		
Achat d'immobilisation	7 071 \$	1 049 \$
Montants financés par :		
Apports en capital reportés	(7 236)	(546)
Retrait d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	33	4
Remboursement du prêt à vue	70	70
	(62) \$	577 \$

CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 Mars 2025

(en milliers)

17. Chiffres comparatifs

Certains des chiffres comparatifs ont été reclassés par souci de conformité à la présentation des états financiers adoptée pour le présent exercice.